

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE  
DU 29 AVRIL 2014**

**DATE DE CONVOCATION :** Le 23 avril 2014

**PRESIDENT DE SEANCE :** M. BLONSKY Thomas

**ETAIENT PRESENTS :** M. BLONSKY Thomas, M. DIONNET Jean,  
Mme FONTAINE Céline, M. Hubert FOURREAU, Mme Annick THIROUARD,  
M. Aurélien LANGLOIS, Mme Astrid PANZA, M. Ludovic RAYMOND,  
Mme Gigi BENIT

**ABSENTS :** Mme DELION Laurence, pouvoir M. BLONSKY Thomas,  
M. HAYE Bruno, pouvoir Mme THIROUARD Annick

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame FONTAINE Céline

**DELIBERATION : 2014 - 18**

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION COMPTE ADMINISTRATIF 2013  
LOGEMENTS CŒUR DE VILLAGE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de Monsieur le Percepteur et le compte administratif des logements cœur de village de 2013 :

En section de fonctionnement :

Les dépenses sont arrêtées à : 0.00 €  
Les recettes sont arrêtées à : 3 981.00 €

En section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à : 0.00 €  
Les recettes d'investissement à : 5 546.03 €

D'où un excédent de fonctionnement annuel de + 3 981.00 €  
Et un excédent annuel d'investissement de + 5 543.03 €

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	2013	4 000.01 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	2013	0.00 €

RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2014 : NEANT  
RESTE A REALISER RECETTES POUR 2014 : NEANT

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Jean DIONNET, 1<sup>er</sup> Adjoint, doyen d'âge, procède au vote du compte de gestion du trésorier municipal et du compte administratif. Le Conseil Municipal après concertation, vote le compte de gestion et le compte administratif logements cœur de village à l'unanimité.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE  
DU 29 AVRIL 2014**

**DELIBERATION : 2014 - 19**

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION COMPTE ADMINISTRATIF 2013 EAU  
ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de Monsieur le Percepteur et le compte administratif du service eau assainissement de 2013 :

En section de fonctionnement :

Les dépenses sont arrêtées à :	57 389.92 €
Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à :	48 358.47 €

En section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à :	1 605.72 €
Les recettes d'investissement à :	29 691.83 €

D'où un déficit annuel d'exploitation annuel de	9 031.45 €
Et un excédent annuel d'investissement de	+ 28 086.11 €

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	2013	+ 183 414.00 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	2013	+ 87 933.05 €

RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2014 : NEANT  
RESTE A REALISER RECETTES POUR 2014 : NEANT

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Jean DIONNET, 1<sup>er</sup> Adjoint, doyen d'âge, procède au vote du compte de gestion du trésorier municipal et du compte administratif. Le Conseil Municipal après concertation, vote le compte de gestion et le compte administratif eau assainissement à l'unanimité.

**DELIBERATION : 2014 - 20**

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION COMPTE ADMINISTRATIF 2013  
EPICERIE DE VILLAGE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de Monsieur le Percepteur et le compte administratif de l'épicerie de village de 2013 :

En section de fonctionnement :

Les dépenses sont arrêtées à :	106 364.21 €
Les recettes sont arrêtées à :	116 322.16 €

En section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à :	0 €
Les recettes d'investissement à :	0 €

D'où un excédent annuel de fonctionnement de : + 9 957.95 €

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE  
DU 29 AVRIL 2014**

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2013 + 25 672.89 €  
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 2013 0.00 €

RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2013 : NEANT  
RESTE A REALISER RECETTES POUR 2013 : NEANT

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Jean DIONNET, 1<sup>er</sup> Adjoint, doyen d'âge, procède au vote du compte de gestion du trésorier municipal et du compte administratif. Le Conseil Municipal après concertation, vote le compte de gestion et le compte administratif épicerie de village à l'unanimité.

**DELIBERATION : 2014 - 21**

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE  
LA COMMUNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de Monsieur le Percepteur et le compte administratif communal de 2013 :

En section de fonctionnement :

Les dépenses sont arrêtées à : 228 625.62 €  
Les recettes sont arrêtées à : 273 704.69 €

En section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à : 144 825.50 €  
Les recettes d'investissement à : 103 675.73 €

D'où un excédent de fonctionnement annuel de + 45 079.07 €  
Et un déficit annuel d'investissement de - 41 149.77 €

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2013 + 417 540.73 €  
RESULTAT DE CLOTURE D' INVESTISSEMENT 2013 - 39 131.72 €

RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2014 : NEANT  
RESTE A REALISER RECETTES POUR 2014 : NEANT

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Jean DIONNET, 1<sup>er</sup> Adjoint, doyen d'âge, procède au vote du compte de gestion du trésorier municipal et du compte administratif. Le Conseil Municipal après concertation, vote le compte de gestion et le compte administratif de la commune à l'unanimité.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE  
DU 29 AVRIL 2014**

**DELIBERATION : 2014 - 22**

**OBJET : VOTE DES TAUX DES 3 TAXES 2014**

Le Conseil Municipal vote les taux des 3 taxes

**TAXE D'HABITATION : 10.17 %  
TAXE FONCIER BATI : 20.24 %  
TAXE FONCIER NON-BATI : 35.00 %**

Les taux sont votés à l'unanimité par le Conseil Municipal, ils restent inchangés par rapport à l'exercice 2013.

**DELIBERATION : 2014 - 23**

**OBJET : VOTE DU BUDGET LOGEMENTS CŒUR DE VILLAGE 2014  
AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget logements cœur de village les dépenses et les recettes s'équilibrent

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 4 000.00 €  
En section d'investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à : 23 000.00 €

RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2013 : 0.00 €  
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2013 : 4 000.01 €

RESTE A REALISER DEPENSES : 0 €  
RESTE A REALISER RECETTES : 0 €

Le Conseil Municipal vote le budget logements cœur de village 2014 à l'unanimité.  
Le Conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

**Débit du 001: 0.00 € (solde d'exécution)  
Crédit du 1068: 0.00 € (excédent de fonctionnement reporté)  
Crédit du 002: 4 000.01 € (excédent de fonctionnement)**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE  
DU 29 AVRIL 2014**

**DELIBERATION : 2013 - 24**

**OBJET : VOTE DU BUDGET EPICERIE DE VILLAGE 2014 AFFECTATION DU  
RESULTAT**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget épicerie de village les dépenses et les recettes s'équilibrent

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 160 000.00 €  
En section d'investissement (pas d'investissement) à : 0.00 €

RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT	2013	+	25 672.89 €
RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	2013		0.00 €

RESTE A REALISER DEPENSES POUR 2014 : 0 €

RESTE A REALISER RECETTES POUR 2014 : 0 €

Le Conseil Municipal vote le budget épicerie de village 2014 à l'unanimité  
le Conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

**Crédit du 002 : 25 672.89 € (excédent de fonctionnement)**

**DELIBERATION : 2014 - 25**

**OBJET : VOTE DU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT 2014 AFFECTATION DU  
RESULTAT**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget eau assainissement 2014  
les dépenses et les recettes s'équilibrent

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à : 236 914.00 €  
En section d'investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à : 203 565.00 €

RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	+	87 933.05 €
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	+	183 414.00 €

RESTE A REALISER DEPENSES : 0 €

RESTE A REALISER RECETTES : 0 €

Le Conseil Municipal vote le budget eau assainissement de 2014 à l'unanimité.  
Le Conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

**Crédit du 001 : 87 933.05 € (solde d'exécution de la section d'investissement)**

**Crédit du 002 : 183 414.00 € (excédent de fonctionnement)**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE  
DU 29 AVRIL 2014**

**DELIBERATION : 2014 - 26**

**OBJET : VOTE DU BUDGET COMMUNE 2014 AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la Commune 2014 les dépenses et les recettes s'équilibrent

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à :632 909.00 €  
En section d'investissement les dépenses et recettes s'équilibrent à : 346 600.00 €

RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2013	- 39 131.72 €
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2013	+ 417 540.73 €

RESTE A REALISER DEPENSES : 0 €  
RESTE A REALISER RECETTES : 0 €

Le Conseil Municipal vote le budget Commune 2014 à l'unanimité.  
Le Conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

**Débit du 001 : 39 131.72 € (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)**

**Crédit du 1068 : 39 131.72 € (excédents de fonctionnement capitalisés)**

**Crédit du 002 : 378 409.01 € (excédent de fonctionnement)**

**DELIBERATION : 2014 - 27**

**OBJET : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe. Il explique qu'après l'arrêt du projet de PLU par le Conseil Municipal le 17 juin 2013, ce projet a été transmis aux personnes publiques associées pour avis et remarques, puis soumis à l'enquête publique du 18 novembre 2013 au 21 décembre 2013. Le document est maintenant prêt à être approuvé par le Conseil Municipal.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants.  
Vu la délibération en date du 22 septembre 2008 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Entendu le débat sur les orientations du PLU organisé au sein du Conseil Municipal le 06 octobre 2011

Vu la délibération en date du 17 juin 2013 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU.

Vu les remarques émises par les services consultés suite à l'arrêt du projet de PLU.

Vu l'avis favorable de Monsieur le préfet en date du 26 septembre 2013

Vu l'arrêté municipal en date du 16 octobre 2013 prescrivant l'enquête publique

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 12 janvier 2014

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme qui comprend un rapport de présentation, le projet d'aménagement durable, le règlement et les annexes.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE  
DU 29 AVRIL 2014**

Considérant que les remarques émises par les services consultés et les résultats de l'enquête publique justifient quelques modifications mineures du Plan Local d'Urbanisme, décrites dans les documents annexés à la présente délibération :

- Modifications suite aux remarques des Personnes Publiques Associées
- Modifications à l'issue de l'enquête publique

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123-18, R 123-24, R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal d'annonces légales.

La présente délibération sera exécutoire et le PLU sera opposable aux tiers :

- Dans un délai d'un mois suivant sa réception par Monsieur le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au Plan Local d'Urbanisme ou dans le cas contraire à dater de la prise en compte de ces modifications.

- Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage est celle du premier jour où il est effectué.

Conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Chapelle Royale aux heures d'ouverture.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération

**DELIBERATION 2014 - 28**

**OBJET : VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE RELATIF AU  
PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DES CANTONS DU  
DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3113-2 ;

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, notamment son titre I<sup>er</sup> ;

Considérant dès lors que ce bouleversement de la carte cantonale ne saurait intervenir que dans la transparence et la concertation ; que les conseillers municipaux, qui vivent au quotidien dans leur commune la réalité du territoire cantonal et des liens entre les communes nés de l'appartenance à ce territoire, sont les plus à même d'en exprimer les solidarités géographiques, humaines, économiques, sociales et culturelles ; que la consultation des conseils municipaux, qui avait été systématiquement faite par les gouvernements précédents à

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE  
DU 29 AVRIL 2014**

chaque modification cantonale, a été entièrement oubliée par l'actuel gouvernement, au mépris de la démocratie ;

Considérant que le canton, qui constitue une unité administrative intermédiaire entre les communes et le département, sert aussi de base à d'autres découpages administratifs, économiques ou judiciaires ; qu'il est également le territoire d'intervention de différents services publics, comme la gendarmerie, l'éducation ou la poste ; qu'il définit en outre le cadre dans lequel sont collectées des statistiques ; et qu'il sert de base à l'organisation de proximité de divers acteurs locaux ( syndicalisme agricole, associations, services à la personne...)

Considérant que le projet de redécoupage, basé sur le seul critère démographique, conduit à créer de grandes inégalités et fractures territoriales, en termes de nombre de communes, de distances entre elles, de densité de population, de disparités entre Départements, de surreprésentation des parties urbaines, au détriment des secteurs ruraux

Considérant que la délimitation des nouveaux cantons devrait respecter, dans la mesure du possible, les limites des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, qui constituent aujourd'hui le cadre privilégié des relations entre les communes et dont le ressort géographique vient à peine d'être modifié et que le mépris de nos intercommunalités dans ce découpage gouvernemental porte gravement préjudice à des années de travail qui avaient permis l'affirmation de la coopération entre nos communes ;

Considérant que cette réforme supprime le statut de chef-lieu de canton ;

**Après en avoir délibéré,**

Demande au Gouvernement de revoir la proposition de découpage, en tenant compte de l'ensemble de ces remarques, dans le respect des engagements pris devant le Parlement

Emet à défaut un avis défavorable au projet de redécoupage tel qu'il a été transmis par le Préfet au Conseil général d'Eure et Loir.

**Proposition de Conseillers, délégués aux sept commissions thématiques de la  
Communauté de Communes du Perche-Gouet**

Enfance, petite enfance, jeunesse : Laurence DELION, Annick THIROUARD

Finances et budget : Thomas BLONSKY, Aurélien LANGLOIS

Développement économique : Aurélien LANGLOIS, Jean DIONNET

Affaires scolaires : Laurence DELION, Céline FONTAINE

Bâtiments et travaux : Hubert FOURREAU, Gigi BENIT, Bruno HAYE

Culture, tourisme, communication : Gigi BENIT, Thomas BLONSKY

Aménagement espace, cadre de vie, environnement et développement durable :  
Ludovic RAYMOND, Astrid PANZA

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE CHAPELLE ROYALE EN DATE  
DU 29 AVRIL 2014**

**Epicerie de village**

Commission épicerie : Céline FONTAINE - Aurélien LANGLOIS - Gigi BENIT  
Prévoir l'équipement d'un congélateur à l'épicerie

**Commémoration du 8 Mai 2014**

Invitation du Conseil Municipal à assister à la cérémonie de commémoration le jeudi 08 mai 2014.

Rassemblement sur la place de la mairie à **10 h 30**.

Dépôt de gerbe au monument aux morts,

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle Bathilde

**Repas de Printemps des Aînés**

Le jeudi 8 mai 2014, à 12 h 30, aura lieu à la Salle des Fêtes de CHAPELLE ROYALE le traditionnel banquet du printemps, offert par le Centre Communal d'Action Sociale aux personnes de la Commune ayant 70 ans et plus.

Toutes les personnes désirant participer à ce repas, bénéficiaires ou non bénéficiaires sont priées de se faire inscrire à la Mairie aux jours et heures d'ouvertures.

**Tour de garde des élections Européennes du dimanche 25 mai 2014**

8h00- 10h30	J. DIONNET	A. THIROUARD T. BLONSKY	H. FOURREAU
10H30 – 13H00	G.BENIT	L.RAYMOND	L. DELION
13H00 - 15H30	A.PANZA	B.HAYE	J. PIQUERET
15H30 – 18H00	J. DIONNET	A. LANGLOIS	H. FOURREAU T. BLONSKY

**Feu d'artifice du 13 juillet 2014**

Le modèle de feu d'artifice est retenu pour un montant de 2 540.00 € TTC, prestation de l'artificier incluse, le Conseil Municipal étudie le lieu d'où sera tiré le feu d'artifice, plan d'eau ou stade.

Séance levée 23h15